

Le père, dénommé aussi Jean-Baptiste Gervais Fournier, se signalera quelques semaines plus tard au moment des dons patriotiques¹. Il confortera ainsi, au moins provisoirement, la situation de sa famille en cette période de Terreur où n'importe qui peut être inquiété²... Rappelons que depuis le 17 septembre 1793, la loi sur les suspects est en vigueur³ : elle vise les partisans du fédéralisme, les fonctionnaires destitués, les anciens nobles, les émigrés et... ceux qui n'ont pas de certificats de civisme.

Prochainement :

L'Archive de la Quinzaine n°17

Du lundi 10 janvier 2005 au samedi 22 janvier 2005 :

La maison des Jansénistes (années 1950 ?)

Pour vos commentaires, vos souvenirs, vos recherches, les Archives municipales vous accueillent les lundi et vendredi (8h00-14h00) et du mardi au jeudi (8h00-12h00 et 13h00-17h00) ou sur rendez-vous.

David Descatoire

Tel. 01 41 13 21 12

documentation@fontenay-aux-roses.fr

http://www.fontenay-aux-roses.fr/citoyen/ress.php?id_c=96

L'actualité des Archives municipales

Don : Une collection des *Mémoires Paris-Ile-de-France* (le bulletin de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et Ile-de-France) a intégré les fonds des Archives municipales. Il s'agit des années 1949-1959, 1961, 1964 et 1967-1969. Merci aux généreux donateurs.

¹ Un document retrouvé aux Archives nationales par Antoine Guillois précise : « Fournier, bon patriote, remet 8 chemises et 8 paires de souliers pour les volontaires de la dernière réquisition, action à laquelle il a été applaudi et décidé qu'il lui serait donnée en reconnaissance un extrait du présent procès verbal, à l'effet de mieux attester de son civisme » (A. Guillois, *op. cit.*, pp. 44-45).

² A cet égard, le cas du curé de Fontenay-aux-Roses, Antoine Lartigue, est révélateur : « Il [...] avait donné maintes preuves de son dévouement. Patriote, il avait d'abord accepté le nouvel état des choses, au point de devenir le secrétaire de la Société populaire. Il avait eu le tort cependant de rester en relations suivies avec un châtelain voisin, M. de Gravier, aristocrate notoire. Cette intimité le perdra. Il a des ennemis, en effet, un de ses anciens vicaires notamment, le citoyen Fauvet, devenu employé dans l'administration. [...] Une dénonciation. Une dénonciation suivie d'une enquête du Comité révolutionnaire local aura vite fait de relever de lourdes charges contre le malheureux homme : on l'aurait [entre autres] entendu chanter, à la table des Gravier, une chanson contre-révolutionnaire » (in La vie religieuse sous la Terreur). En mai 1793, M. Lartigue passe en jugement : il est condamné à mort (en même temps que son ami Gravier). Il était à la tête de la paroisse depuis 23 ans.

³ Au plus fort de la Terreur (entre septembre 1793 et juillet 1794), près de 500 000 personnes seront arrêtées en France et 40 000 exécutées.



L'Archive de la Quinzaine n°16

Du lundi 27 décembre 2004 au samedi 8 janvier 2005 :

Le certificat de civisme (1793)

Alors que la Révolution semble menacée à la fois à l'intérieur⁵ et à l'extérieur⁶ du pays, la loi du 21 mars 1793 institue, dans chaque commune, un comité de surveillance⁷. Celui-ci a le pouvoir de dresser la liste des gens suspects et de délivrer contre eux des mandats d'arrestation. Par ailleurs, le comité délivre des documents appelés « certificats de civisme »⁸ aux personnes favorables au nouveau régime. Outre le fait de ne pas être inquiété par les autorités, ce document permet de circuler librement (et notamment de rentrer dans Paris).

Le certificat présenté ci-après⁹ est celui de Jean-Baptiste Gervais Fournier, le fils du marchand tapissier récemment¹⁰ installé dans la demeure construite par Denys Thierry¹¹. Il reçoit ce précieux sésame en août 1793 :

⁴ Tous les quinze jours, les Archives municipales se proposent d'exposer, dans les vitrines du hall administratif de la Mairie, un document original concernant l'histoire de Fontenay.

⁵ Les campagnes de l'Ouest s'insurgent avec la Vendée comme fer de lance de la contre-révolution.

⁶ La coalition étrangère menace les frontières.

⁷ Les comités de surveillance (qui deviendront les comités révolutionnaires) sont placés sous l'autorité du comité de sûreté générale. Les membres sont désignés par l'assemblée municipale Pour Fontenay, à l'origine, il s'agit des citoyens Marin Guyot, Passard, Debeine (le maire), Boyer, Antoine Bonnejean et François Martine (Antoine Guillois, Documents et souvenirs, t.2., 1907, p. 46)

⁸ Appelée également « carte de civisme ».

⁹ Tiré des Fonds Desforges.

¹⁰ Le 24 septembre 1791.

¹¹ Aujourd'hui désignée sous le nom de « Château La Boissière ».

COMMUNE

DE FONTENAY-AUX-ROSES,
CANTON DE CHATILLON,

Districte du Bourg de l'Écluse, Département de Paris.

Le Citoyen Jean Baptiste *perreau* âgé de *30 ans* au *1er* jour
taille de *5 pieds 2 pouces* - lignes, cheveux & sourcils *bruns* ;
front *large* - yeux *gris* - nez *droit* - bouche *grande* - menton *troué* -
visage *blanc* - teint *rouge* -

domicilié dans cette Commune depuis *le 1er* *juin* *1793*
quatre *vingt* *deux* *ans* *et* *deux* *mois* *et* *deux* *jours* *et* *deux* *heures*

de serment requis par la Loi, de maintenir de tout son
puissance la Liberté, l'Égalité, la sûreté des Personnes & des
Propriétés, & de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la
Loi, dit *Jean Baptiste perreau* nous ayant donné
des preuves de son civisme, nous prions nos Frères & Conci-
toyens de lui donner au besoin secours & protection.

Delivré en la Maison Commune de Fontenay-aux-Roses, le *10* *juin* *1793*
l'an *1er* de la République française.

Jean Baptiste perreau
Secrétaire Général de la Commune. *Perreau*

Corroy Maire. *Perreau*

Jean Baptiste perreau
Secrétaire Greffier.

Jean Baptiste perreau
Secrétaire Greffier.

Jean Baptiste perreau
Secrétaire Greffier.

Jean Baptiste perreau
Secrétaire Greffier.

Secrétaire Général du Département, Certifie que les
Signatures ci-jointes sont réellement ceux de
Citoyens Corroy, Marie, D'Arcy, Claude Royer,
Joseph Chevillon, J. P. Chevillon, Sillou, Marin,
M. Coue, Jean *perreau* & J. *perreau*, Notable officier
Municipal et Secrétaire et Procureur de la
Commune de Fontenay-aux-Roses.

A Paris, ce *vingt* *deux* *juin* *1793* mil *sept* *cent* *quatre* *vingt* *trois*,
l'an *1er* de la République
française.

Dupin

Jean Baptiste perreau

N^o au Comte de *perreau*
le *10* *juin* *1793* l'an *1er* de la République
française.

Jean Baptiste perreau
Secrétaire

Jean Baptiste perreau
Secrétaire

Jean Baptiste perreau
Secrétaire

Jean Baptiste perreau
Secrétaire

Jean Baptiste perreau
Secrétaire

Jean Baptiste perreau
Secrétaire

Jean Baptiste perreau
Secrétaire

Jean Baptiste perreau
Secrétaire

Jean Baptiste perreau
Secrétaire